



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Démarche Économique de Compensation Écologique, de Restauration et renaturation

29 janvier 2026

Stratégie
nationale
BIODIVERSITÉ
2030

Le Constat :

- Besoins de restaurer et renaturer des terrains en Martinique
- Des opportunités foncières : les terrains publics de l'État
 - 50 Pas géométriques
 - Littoral
 - Rivières
- Manques de compensation dans les projets
 - Le manque de projet et de foncier est un frein
 - La compensation : une opportunité de financement



Des outils existants qui ont leurs limites :

- Les Obligations réelles environnementales :
 - Permet de mobiliser le foncier privé : à développer (mais des difficultés à convaincre les propriétaires)
 - Les Sites Naturels de Compensation, Restauration et Renaturation (SNCRR)
 - Démarche lourde à mettre en œuvre
 - Peu adaptée
 - Manque de porteurs de projet et d'acteurs pour porter des SNCRR
-

Un levier innovant : la démarche DECERR

- Dispositif de compensation écologique et restauration multi-site
- Ciblage de sites publics à fort potentiel (ZPG, mangroves, décharges littorales...)
- Objectifs :
 - Atténuer les effets du changement climatique
 - Soutenir une réindustrialisation bas-carbone
- Unités de compensation définies avec un comité scientifique (durée : 30 ans)
- Contribue à la trajectoire carbone via le stockage CO₂ des mangroves & forêts humides



Les premières étapes

- Identification de terrains dégradés
 - Lancement d'un marché d'évaluation du potentiel de gain écologiques de sites prioritaires : 5 à 10 sites analysés parmi 92 sites recensés en 2024(consultation premier trimestre)
 - Mise en place d'un comité technique de suivi de la DECERR
 - Élaboration de plans de gestion des sites prioritaires à restaurer
 - Mise à disposition du foncier au porteur de projet avec obligation :
 - De mettre en œuvre le plan de gestion
 - De mobiliser un acteur reconnu pour la mise en œuvre et le suivi de l'opération de restauration
 - Appui à la structuration de la filière pour amplifier les démarches de restauration/renaturation :
 - Financement du projet de Graineterie
 - Organisation du colloque biodiversité
 - Impulsion sur la mise en place d'un conservatoire d'espaces naturels
-